



# *Ostéopathie : pourquoi les patients devraient-ils être soignés à moitié ?*

SELON LE REGISTRE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE, UN VÉRITABLE PRATICIEN EST CELUI QUI EST CAPABLE D'INTERVENIR SUR LES PLANS MUSCULO-SQUELETTIQUE, VISCÉRAL ET CRÂNIEN. IL PRATIQUE EN OUTRE L'OSTÉOPATHIE À TITRE EXCLUSIF ; C'EST UN EXPERT DE HAUT NIVEAU. OR, LES RÉCENTES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES ACCORDENT DÉSORMAIS LE TITRE D'OSTÉOPATHE À DES PRATICIENS DONT LA FORMATION EST PARFOIS INCOMPLÈTE, ET À DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI NE PRATIQUENT LA DISCIPLINE QUE PARTIELLEMENT. POUR PASCAL JAVERLIAT, PRÉSIDENT DU REGISTRE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE, IL EST TEMPS DE SONNER L'ALARME.

**« On ne peut s'improviser dans un art complexe »** : c'est Jean Rochefort - en patient convaincu qui sait de quoi il parle - qui l'annonce sans que Pascal Javerliat n'ait besoin de lui souffler à l'oreille. Jean Rochefort accepte d'être le parrain de la campagne de communication du Registre des Ostéopathes de France dont le claim a le mérite de la clarté : **« l'ostéopathie est une spécialité. Restons entre 2 bonnes mains ! »**

Pour **Pascal Javerliat**, ces « 2 bonnes mains » sont celles « d'un ostéopathe exclusif dont le cursus lui permet de traiter son patient sur les plans musculo-squelettique, viscéral et crânien, c'est à dire tous les domaines de l'ostéopathie. » Si la profession peut s'enorgueillir d'être enfin officiellement reconnue en France après des années de combat, malheureusement le « nouveau titre » d'ostéopathe délivré par l'Etat ne garantit pas forcément la compétence requise jusqu'alors. Un comble ! Avec trop d'écoles agréées, des formations parfois incomplètes, se contentant de former uniquement au domaine musculo-squelettique et certains praticiens qui cumulent plusieurs spécialités, le Registre des Ostéopathes de France pousse un véritable cri d'alarme : **« Les patients doivent-ils vérifier le cursus de leur ostéopathe ? Se renseigner sur sa formation ? Sur l'école qui l'a**

**formé ? Non.** Ils devraient pouvoir faire confiance à la liste dressée dans chaque département par l'Etat. Malheureusement cela n'est pas suffisant. Cette situation nouvelle est susceptible de jeter le trouble sur l'ensemble de la profession. Nous ne pouvons qu'encourager nos patients à demeurer fidèles à des praticiens dont le niveau de compétence ne fait aucun doute, un membre du Registre des Ostéopathes de France par exemple. Nous ne sommes pas un syndicat qui défendrait les intérêts des professionnels, sans forcément se soucier de leur compétence. Notre mission à nous, c'est de défendre les intérêts du patient. C'est pour cela que nous vérifions systématiquement la formation de nos membres et leur exercice et que nous nous engageons vers une labellisation par l'AFAQ-AFNOR. En ce sens, nous ne pouvons tolérer que certaines manipulations soient dorénavant proscrites : c'est un peu comme si le patient ne pouvait être soigné que partiellement : c'est la remise en cause même du concept de l'ostéopathie. »

Pour aider le patient à trouver un praticien, le Registre des Ostéopathes de France a mis en place un numéro vert : 0800 1 OSTEO soit :

 **N° Vert 0 800 167 836**